

222C2069
FR0000051732-FS0675

16 août 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATOS SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 10 août 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir indirectement 961 413 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 0,87% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bank of America, National Association	961 356	0,87
Managed Account Advisors LLC	22	na
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	35	na
Total Bank of America Corporation	961 413	0,87

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation (conclusion de prêt d'actions, d'options et de contrats de « swaps » à règlement en espèces) au résultat desquelles l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général). La position déclarée ci-dessus s'entend hors « trading book ».

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 343 156 « swaps » ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions, dénouables à tout moment jusqu'au 16 septembre 2022 ;

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Bank of America National Association, a précisé détenir 617 366 « swaps » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ATOS SE, à des échéances comprises entre le 2 septembre 2022 et le 5 mai 2025, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration.

¹ Sur la base d'un capital composé de 110 948 662 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.